

AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

CONCOURS EXTERNE / INTERNE / 3^{ème} CONCOURS

SESSION 2015

Epreuve écrite consistant en la Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. :

LOGISTIQUE ET SECURITE

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- **Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre).**
L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le Jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend 11 pages

**CONCOURS EXTERNE / INTERNE / 3^{ème} CONCOURS
AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL**

SESSION 2015

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Durée : 2 heures / Coefficient : 3

Epreuve écrite consistant en la Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. :

Logistique et sécurité

SUJET

Vous êtes agent de maîtrise dans l'E.P.C.I. de « Tecville » qui compte 1000 agents. Vous exercez vos fonctions au sein de la Direction « Ecologie Urbaine et Assainissement » en tant que responsable d'une Régie de 60 égoutiers.

Ces postes de travail imposent le port d'équipements de protection individuels (E.P.I.) pour certaines opérations. Le port des EPI entraîne des obligations pour les employeurs et les salariés concernés, pour des raisons de sécurité mais aussi réglementaires.

La connaissance de ces obligations par toutes les parties intéressées est importante dans l'efficacité des mesures. Or, la direction constate qu'il n'est pas rare que des salariés s'affranchissent en pratique du respect des règles de sécurité, au mépris parfois de leur propre sécurité ou de celle d'autrui.

Cette situation est bien souvent à l'origine d'accidents du travail, la difficulté étant que le manquement du salarié n'exonère pas l'employeur de sa responsabilité.

La jurisprudence rappelle en effet qu'il incombe à l'employeur de veiller personnellement à la stricte et constante application des règles de sécurité dans l'entreprise.

Votre responsable de service décide donc de vous confier ce dossier. Il vous demande de lui communiquer au préalable un certain nombre d'éléments en répondant aux questions suivantes :

- 1. Réaliser une fiche technique qui expose :**
 - Les notions juridiques et réglementaires minimales qu'employeurs et salariés doivent connaître concernant les obligations liées au port de l'E.P.I. ;
 - Les pratiques permettant d'appliquer ces règles.
- 2. Ecrire un argumentaire destiné à sensibiliser au port des E.P.I.**
- 3. Préciser les actions possibles en cas de non-respect du port des E.P.I.**

**CONCOURS EXTERNE / INTERNE / 3^{ème} CONCOURS
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

SESSION 2015

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENT N° 1 « Liste des travaux pour lesquels le port d'E.P.I. est obligatoire si les protections collectives sont reconnues impossible à mettre en œuvre ».
(3 pages)

DOCUMENT N° 2 « Fiche technique - Egoutier ».
FAST N°03-09-91 - Novembre 2012.
(3 pages)

DOCUMENT N° 3 « Les règles de port des E.P.I. ».
INFORISQUE
(2 pages)